



Elections Fonction Publique du 1^{er} au 8 décembre 2022

Commission Administrative Paritaire (CAP)

Catégorie B

**POUR LE SERVICE PUBLIC ET POUR
VOS CONDITIONS DE TRAVAIL**

VOTEZ CGT !

Les CAP, organisées jusqu'à présent par corps administratif, n'existent plus et sont remplacées par des CAP par catégorie (A+, A, B, C) quel que soit le corps d'origine. Leur contenu est également restreint depuis la mise en place des Lignes Directrices de Gestion (LDG) pour le suivi des opérations de mobilité et de promotion.

La nouvelle CAP regroupe tous les corps de catégorie B des ministères sociaux. Elle n'est plus consultée que sur des décisions individuelles prises à l'encontre des fonctionnaires de catégorie B.

Concrètement, il s'agit des refus de formation, des refus de temps partiel, des recours contre les entretiens professionnels, des refus de télétravail, des refus d'utilisation des jours de de CET mais aussi des sanctions disciplinaires, des refus de titularisation, voire des licenciements.

Nous défendons le critère unique de l'ancienneté pour l'inscription des agent·es au tableau d'avancement et nous saisisons donc la DRH sur toutes les situations de discrimination dont nous serons alerté·es. Nous défendons le droit à la mutation, la publication de l'ensemble des postes vacants et le respect par l'administration des motifs prioritaires prévus par le statut (rapprochement de conjoint notamment). Nous accompagnerons les agent·es dans toutes leurs démarches pour faire respecter ce droit.

LA LISTE PRESENTÉE PAR LA CGT :

1. **DUPOUX Corinne**
(SA - ARS ARA)
2. **CLOUTIER Béatrice**
(SA - DDETS 34)
3. **LIARD Marie-Hélène**
(T3S - ARS Martinique)
4. **HONTHAAS Philippe**
(SA - DNUM)
5. **LEDOUX Gérald**
(T3S - ARS Réunion)
6. **GOYAUD Isabelle**
(SA - ARS NA)
7. **BATREL Annie**
(SA - DRH)
8. **BONJOUR Laurence**
(SA - DDETS 42)
9. **ALPHY David**
(T3S - ARS Réunion)
10. **LAREAU Franciane**
(T3S - ARS Guadeloupe)
11. **NEUVILLE Agathe**
(SA - DDETS 31)
12. **CHARPENTIER Mélina**
(SA - DRIETS UD 75)

#jevotecgt
le 8 décembre 2022

ESSENTIELLE POUR NOS DROITS. POUR LE SERVICE PUBLIC
ÉLECTIONS FONCTION PUBLIQUE

AVEC LE BULLETIN DE VOTE CGT :

- Vous agissez pour la défense du statut et l'égalité de traitement ;
- Vous défendez vos conditions de travail et de vie au travail ;
- Vous refusez les politiques de l'encadrement d'individualisation et de mise en concurrence, les pratiques harcelantes de la hiérarchie, vous refusez les inégalités et les décisions arbitraires ;
- Vous renforcerez un syndicat de proximité, implanté dans les services avec des militant·es disponibles, qui privilégient l'action de terrain et qui rendent compte de leurs actions.

Cher-es collègues,

Ces élections sont les premières à intervenir depuis la loi de transformation de la fonction publique de 2019 qui est venue priver les commissions administratives paritaires (C.A.P.) de leurs compétences.

Depuis toujours, la CGT a défendu dans les CAP de corps le respect du statut, de l'égalité de traitement et le droit à la carrière des agent-es face à l'administration et aux clientélismes.

Deux sujets particulièrement sensibles y étaient traités et suivis de près : les mutations et les promotions. La CGT demandait l'application de critères objectifs (l'expérience professionnelle) pour permettre une évolution de carrière la plus linéaire possible.

Cependant, des goulots d'étranglement existaient dans chaque corps et les corporatismes entretenaient ce système. Ce n'était pas satisfaisant mais les élu-es CGT contribuaient à améliorer le résultat pour toutes et tous.

Aujourd'hui les lignes de gestion (LDG) ministérielles laissent la main libre aux directions locales et à leurs arrangements entre amis. Sans le regard des organisations syndicales l'arbitraire règne sur les questions de mobilité et de promotion.

Voter CGT vous permettra de montrer clairement et sans ambiguïté votre opposition à ce choix politique d'attaquer la fonction publique d'Etat et le statut.

Aujourd'hui, voter CGT, c'est voter pour des représentant-es proches de vous, qui interviendront au sein de la CAP de catégorie B pour :

- L'arrêt des suppressions de postes qui affectent les emplois de catégorie B ;
- Un droit à la carrière linéaire et sans entraves statutaires, garantissant à tout-e agent-e pour une carrière complète, le doublement de l'indice de traitement entre début et fin de carrière ;
- La promotion immédiate au grade supérieur des agent-es ayant atteint le sommet de leur grade, afin d'éviter les engorgements de fin de grille ;
- Une revalorisation significative du ratio de promotion dans le corps ou la catégorie supérieure (de B en A) ;
- Un véritable plan de « requalification » massif en catégorie A pour les agent-es de catégorie B, comme cela a été mis en œuvre dans certains ministères ;
- La revalorisation du point d'indice d'au moins 10%, afin de rattraper les pertes constatées du fait de la forte inflation actuelle et du gel de la valeur du point depuis 2010 ;
- La suppression du RIFSEEP et de toute forme de modulation arbitraire des régimes indemnitaires et de rémunération ;
- Intégration totale des primes dans le traitement brut, permettant leur prise en compte dans le calcul de la pension de retraite ;
- Dans l'attente de la satisfaction de cette revendication, harmonisation par le haut des régimes indemnitaires des différents ministères.

RETROUVEZ NOUS SUR INTERNET :

<https://www.snass-cgt.fr/>
<https://smast.reference-syndicale.fr/>
<http://cgt-tefp.fr/>
<https://www.cgt-ccrf.net/>
<https://www.centralefinancescgt.fr/>



UN SYNDICAT PRESENT ET ACTIF DANS LES SERVICES

Les militant-es CGT sont présent-es au quotidien dans les services pour vous défendre. Ils et elles sont :

- disponibles et à l'écoute ;
- en capacité, en cas de questions techniques, de répondre ou de vous orienter ;
- combatifs et combattives, privilégiant l'action de terrain en lien avec l'ensemble des agent-es.